

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 004/AMI/ADC/DG/2026

POUR LA MISE EN CONCESSION D'EXPLOITATION ET DE GESTION DU POINT DE RESTAURATION DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE YAOUNDE-NSIMALEN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'Actions 2026 en matière de valorisation des infrastructures et de développement des revenus non aéronautiques, la société Aéroports Du Cameroun (ADC SA) entend procéder à la réhabilitation et à la modernisation du point de restauration extérieur de l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen à travers sa mise en concession.

Aménagé il y a près de vingt ans pour canaliser les activités de restauration informelle aux abords de l'aérogare, cet espace connaît aujourd'hui un état de dégradation avancé, ayant favorisé la dispersion des opérateurs dans les zones de stationnement, avec pour conséquences :

- des enjeux accrus en matière de sécurité ;
- une occupation désordonnée du domaine aéroportuaire ;
- des problématiques d'hygiène et de salubrité.

Dans ce contexte, ADC S.A. a opté pour une approche d'externalisation, consistant à confier à un opérateur spécialisé la réhabilitation, l'aménagement et l'exploitation de cet espace, dans une logique de professionnalisation de l'offre commerciale et de valorisation du domaine aéroportuaire.

2. OBJET DE L'AMI

Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objet de solliciter des propositions en vue de la sélection d'un concessionnaire chargé de :

- la réhabilitation et la modernisation du point de restauration extérieur ;
- l'aménagement d'un espace structuré, conforme aux standards de qualité, d'hygiène et de sécurité applicables en milieu aéroportuaire ;
- l'organisation et l'encadrement des activités de restauration ;
- l'exploitation commerciale de l'espace, dans le cadre d'une convention à conclure avec ADC S.A.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À travers cette opération, ADC S.A. vise notamment à :

- améliorer l'image et l'attractivité de la plateforme aéroportuaire ;

- renforcer la sécurité et la salubrité des espaces extérieurs ;
- structurer et professionnaliser les activités commerciales périphériques ;
- optimiser la gestion du domaine aéroportuaire ;
- générer des revenus additionnels à travers un mécanisme de redevances.

4. PROFIL DES CANDIDATS

Le présent AMI s'adresse à des entreprises ou groupements d'entreprises justifiant :

- d'une expérience avérée dans la gestion d'espaces de restauration ou de zones commerciales ;
- de compétences en aménagement et exploitation d'infrastructures commerciales ;
- d'une capacité technique et financière à conduire des projets similaires ;
- d'une bonne connaissance des exigences en matière d'hygiène, de sécurité et de qualité de service.

Une expérience en environnement aéroportuaire ou assimilé constituera un atout.

5. CONTENU DU DOSSIER DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Les candidats intéressés sont invités à fournir un dossier comprenant notamment :

- une présentation générale de la structure (statuts, références, organisation) ;
- les références de projets similaires réalisés ;
- une note de compréhension de la mission ;
- une description sommaire de l'approche envisagée (concept d'aménagement et d'exploitation) ;
- les capacités techniques et financières.

6. PROCÉDURE DE SÉLECTION

Les manifestations d'intérêt reçues feront l'objet d'une analyse par ADC S.A., sur la base notamment :

- de la pertinence du concept proposé ;
- de la qualité des aménagements envisagés ;
- de l'expérience du candidat ;
- des garanties techniques et financières présentées ;
- ainsi que des propositions financières et des modalités d'exploitation envisagées.

ADC S.A. se réserve la possibilité :

- d'engager des échanges ou négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- de demander des compléments d'informations ;
- et de sélectionner directement le concessionnaire avec lequel sera conclue la convention d'exploitation.

7. FINANCEMENT

Le projet sera entièrement financé par le partenaire privé, selon un montage financier validé par ADC S.A. et formalisé dans la convention de concession.

Siège social : Aéroport International de Yaoundé – Nsimalen ; B.P. : 13615 Yaoundé

Tél. : (+237) 222 23 36 02 – 222 23 45 21 ; Fax : (+237) 222 23 45 20

8. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de manifestation d'intérêt, rédigés en français ou en anglais, devront parvenir sous plis fermés, au Service Courrier et Liaison de la Direction Générale de ADC S.A., sise à l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen, au plus tard le lundi 15 juin 2026 à 12 heures, avec la mention :

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N°/AMI/ADC/DG/2026 du **07 MAI 2026**

**Pour la mise en concession d'exploitation et de gestion du point de restauration
de l'Aéroport international de Yaoundé-Nsimalen**

N.B. : Tout dossier comportant de fausses déclarations sera purement et simplement rejeté.

9. DISPOSITIONS FINALES

Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la Direction Générale de ADC S.A.

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt ne constitue ni une offre, ni un engagement de ADC S.A. à conclure un contrat.

ADC S.A. se réserve le droit de modifier la procédure ou de ne donner aucune suite au présent AMI, sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Fait à Yaoundé, le **07 MAI 2026**

LE DIRECTEUR GENERAL,



Thomas Owina Assoumou